COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10.7.2020
COM(2020) 307 final

ANNEX 1

ANNEXE

du

RAPPORT DE LA COMMISSION

Rapport de synthèse annuel pour l'année 2018 sur la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT conformément au règlement (CE) nº 2173/2005 du 20 décembre 2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne

Annexe 1

Codes du système harmonisé (SH) des principaux produits FLEGT importés en 2018

Code SH	Description détaillée
4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm
4407.25	Bois, tropical; dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur supérieure à 6 mm
4407.29	Bois, tropical; teck, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm
4409	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
4409.22	Bois; tropicaux (y compris les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
4409.29	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, non conifères (pas de rotin)
4412	Bois contreplaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires
4412.31	Bois contreplaqués; constitués exclusivement de feuilles de bois (à l'exclusion des bois de bambou), chacune de 6 mm ou moins, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux
4412.39	Bois contreplaqués; constitués exclusivement de feuilles de bois (à l'exclusion des bois de bambou), chacune de 6 mm ou moins, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères
4412.94	À âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'exclusion des bois de bambou et des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois, chaque couche de 6 mm ou moins)
4412.99	Bois contreplaqués; à l'exclusion des bois contreplaqués constitués exclusivement de feuilles de bois, ne contenant pas de couche supérieure en bois autres que les bois de conifères, ne contenant pas de pli de bois tropicaux, ne contenant pas une couche de panneau de particules
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (shingles et shakes), en bois
4418.20	Bois; portes et leurs cadres, chambranles et seuils
4418.99	Bois; ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, n.c.a. dans la position 4418 autres qu'en bambou
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, en rouleaux ou en feuilles, autres que les papiers des positions 4801 ou 4803; papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main):
4802.56	Papiers et cartons non couchés ni enduits (sauf 4801 et 4803); impression, écriture ou graphisme, 10 % ou moins en poids de fibres traitées mécaniquement ou chimico-mécaniquement, poids 40 à 150 g/m2, en feuilles de 435 mm ou moins par 297 mm ou moins (non pliées)
4802.57	Papiers et cartons non couchés ni enduits (sauf 4801 et 4803); impression, écriture ou graphisme, 10 % ou moins en poids de fibres traitées mécaniquement ou chimico-mécaniquement, poids 40 à 150 g/m2, n.c.a. dans l'article 4802.55 ou 4802.56
4803	Papier hygiénique, essuie-mains, serviettes ou similaire; pour usages domestiques ou sanitaires, ouate de cellulose, nappes de fibres de cellulose, en rouleaux de plus de 36 cm de largeur ou en feuilles rectangulaires dont un côté dépasse 36 cm lorsqu'elles sont dépliées
4803.00	Papier hygiénique, essuie-mains, serviettes ou similaire; pour usages domestiques ou sanitaires, ouate de cellulose, nappes de fibres de cellulose, en rouleaux de plus de 36 cm de largeur ou en feuilles rectangulaires dont un côté dépasse 36 cm lorsqu'elles sont dépliées
4804	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des positions 4802 ou 4803
4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même coloriés en

Code SH	Description détaillée
	surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (non de matériaux autres que le bois ou recyclés)
4810.29	Papiers et cartons; écriture, impression ou autres fins graphiques, exclusivement couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques, dont >10 % sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique (sauf papier couché léger [LWC]), en rouleaux ou en feuilles
9401	Sièges (à l'exclusion de ceux de la position 94.02), même transformables en lits, et leurs parties
9401.69	Sièges; avec cadres en bois, non rembourrés (à l'exclusion du mobilier médical, chirurgical, dentaire, vétérinaire ou de barbier)
9403	Autres meubles et leurs parties
9403.50	Meubles; en bois, utilisés dans les chambres à coucher
9403.60	Meubles; en bois, autres que pour le bureau, la cuisine ou la chambre à coucher